



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Cyclistes et trottinettes électriques, danger du téléphone portable au guidon

Question écrite n° 39785

### Texte de la question

Mme Séverine Gipson alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les incivilités et délits commis par les cyclistes et usagers des trottinettes électriques. Avec la crise sanitaire, les Français se sont réapproprié l'usage de mobilités douces, notamment le vélo qui a fait son grand retour, grâce aux aides mises en place par le Gouvernement dans la cadre du plan « coup de pouce vélo ». L'usage de la trottinette électrique s'est également démocratisé. On ne peut que se réjouir de ce changement de comportement vis-à-vis des mobilités de la part des Français. Ces déplacements aux moyens alternatifs à la voiture et engins à moteur thermique sont bons et prouvent que la politique environnementale engagée par le Gouvernement porte ses fruits. Aussi, en matière de santé publique, le vélo reste une activité sportive, ses répercussions sont donc saines pour la santé des Français. Or la santé des Français est préservée à condition que ces derniers respectent les règles du code de la route. En effet, l'usage du téléphone au guidon d'un vélo ou d'une trottinette électrique alors que l'engin est en déplacement constitue un véritable danger pour l'utilisateur et pour les personnes se trouvant sur la voie publique ainsi que tous les autres usagers de la route. Elle l'interroge sur les actions de prévention dans un premier temps, puis de répression dans un second temps, qui pourraient être mises en place pour prévenir ces comportements dangereux qui vont à l'encontre de la sécurité publique et routière.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Séverine Gipson](#)

**Circonscription :** Eure (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39785

**Rubrique :** Cycles et motocycles

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juin 2021](#), page 5165

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)